

STOP DEPORTATION

Une info-bédé
04/16

Ou comment
empêcher une
déportation

À faire circuler

PDF à télécharger et imprimer
www.oplatz.net



(Ces informations sont basées sur l'état du droit allemand du mois de Mars 2016)

Comment empêcher une déportation

Tôt ou tard tu recevras la décision du BAMF (Agence nationale pour la migration et les réfugié.e.s) répondant à ta demande d'asile. Si c'est un refus et que tu ne quittes pas l'Allemagne volontairement, ils te menaceront de déportation. Celle-ci ne sera pas annoncée à l'avance. Elle peut avoir lieu à tout moment à partir du délai figurant dans la décision.

Le refus de ta demande est licite dès lors que la décision mentionne une des choses suivantes :

1. La demande d'asile en qualité de réfugié a été refusée.
2. La demande de reconnaissance du statut de réfugié a été refusée.
3. La demande de reconnaissance du droit à la protection subsidiaire du mandant a été refusée.
4. Les principes de non-refoulement prévus aux paragraphes 60 alinea 5 et 7 du code de séjour ne sont pas établis.

Dans ce cas, tu as DEUX semaines pour faire appel de cette décision. Il est très important de le faire, car ton dossier sera alors transféré au tribunal administratif (Verwaltungsgericht) et tu bénéficieras alors d'une protection légale contre la déportation jusqu'à ce qu'il rende sa décision.

Dublin et les « pays d'origine sûrs ».

Dans le cas où l'Allemagne décide qu'un autre Etat européen est responsable de ta procédure d'asile, par exemple si tes empreintes digitales y ont été relevées (Règlement de Dublin) ; ils ordonneront ta déportation vers ce pays :

1. La demande d'asile est irrecevable.
2. La déportation vers *** est ordonnée.

Si ton pays d'origine a été classé « pays d'origine sûr » par l'Allemagne (comme l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Ghana, le Kosovo, la Macédoine, le Monténégro, le Sénégal et la Serbie) la décision sera :

1. La demande de reconnaissance du droit d'asile est refusée en tant que manifestement infondée.
2. La demande de reconnaissance du statut de réfugié est refusée en tant que manifestement infondée.
3. La demande de reconnaissance du droit à la protection subsidiaire a été refusée.
4. Les principes de non-refoulement prévus aux paragraphes 60 alinéas 5 et 7 du code de séjour ne sont pas établis.

Dans les deux cas, tu n'as qu'UNE SEMAINE pour faire appel de cette décision et la menace de déportation n'est pas écartée dans ce cas.

Dans tous les cas :

- **Contacte un.e avocat.e ou un point de conseil juridique au plus vite.**
- **Parles-en avec des personnes de confiance.**

Rentre en contact avec des gens qui se trouvent dans la même situation. Il y a beaucoup de gens qui peuvent t'aider.

Informations pratiques :
oplatz.net/informations-for-refugees

Parfois, certaines choses interdisent la mise en oeuvre d'une déportation : demande à ta/ton avocat.e !

- Incapacité de voyager en raison d'une maladie
- Pas de passeport ou documents de voyage, sans lesquels une déportation ne peut pas être effectuée
- La personne qui doit être déportée est apatride ou son pays d'origine refuse d'autoriser son retour

ASILE À L'ÉGLISE

Parfois, les paroisses et communautés religieuses offrent leur protection à des personnes menacées de déportation. Elles peuvent aussi faire pression sur l'administration pour empêcher la déportation. Cela peut être une bonne façon de gagner du temps. Prend contact avec une communauté religieuse et explique-leur ta situation.

Plus d'infos sur l'asile à l'église et contacts sur Berlin :

www.kirchenasyl-berlin.de

L'essentiel pendant ta procédure d'asile et lorsque ta demande d'asile est refusée :

**Solidarité !
Ensemble nous
sommes plus
fort.e.s !**

Maria avait fait une demande d'asile. En Allemagne il y a quelques temps. Aujourd'hui, elle a reçu une lettre du BAMF qui l'informe que sa demande a été refusée car « manifestement infondée ». Le Kosovo est considéré par l'Allemagne comme un pays d'origine sûr.



ALORS J'AI SEULEMENT UNE SEMAINE POUR FAIRE APPEL ?

OUI, EN PRINCIPE, ON A DEUX SEMAINES POUR FAIRE APPEL. MAIS QUAND ILS UTILISENT LE RÈGLEMENT DE DUBLIN OU, COMME DANS VOTRE CAS, SI L'ALLEMAGNE CONSIDÈRE VOTRE PAYS D'ORIGINE COMME « SÛR », LE DÉLAI EST RÉDUIT À UNE SEMAINE.



DANS VOTRE CAS, VOUS AVEZ DONC UNE SEMAINE POUR QUITTER L'ALLEMAGNE. CEPENDANT, IL N'EST PAS CERTAIN QU'IL VOUS RESTE UNE SEMAINE ENTIÈRE, CAR VOUS POUVEZ ÊTRE DÉPORTÉE À TOUT MOMENT. JE VOUS CONSEILLE SURTOUT DE FAIRE APPEL. MAIS JE NE PEUX MALHEUREUSEMENT PAS VOUS PROMETTRE QUE ÇA MARCHE.





ET À PART ÇA,
QU'EST-CE QUE JE
PEUX FAIRE CON-
TRE LA DÉPORTA-
TION ?



VOS POSSIBILITÉS SONT PLUTÔT RÉDUITES, ET GARDEZ EN
TÊTE QUE SI LA DÉPORTATION NE PEUT AVOIR LIEU DU FAIT DE
VOTRE RÉSISTANCE, VOUS RISQUEZ D'ÊTRE CONSIDÉRÉE COMME
« CLANDESTINE ». CELA SIGNIFIE QUE VOUS NE RECEVREZ PLUS
DE PRESTATIONS SOCIALES. ET SI VOUS VOUS FAITES CONTRÔLER,
ILS PEUVENT VOUS ARRÊTER ET VOUS METTRE EN CENTRE DE
RÉTENTION.



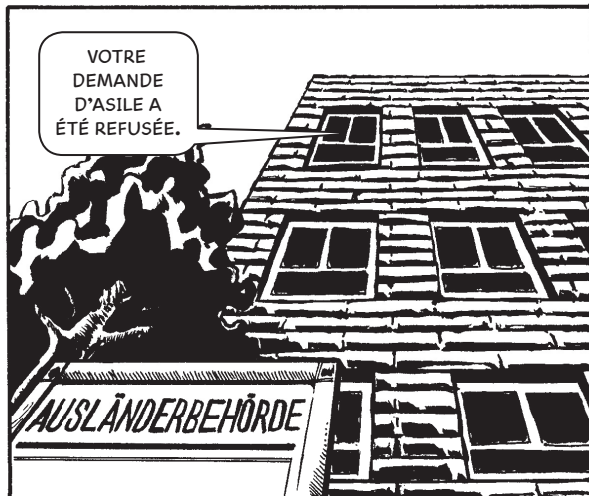
SI L'APPEL NE
MARCHE PAS, IL
N'Y A ALORS PLUS
AUCUNE POSSIBILI-
TÉ D'EMPÊCHER LA
DÉPORTATION ?



LÀ-DESSUS, JE NE PEUX PAS VOUS DONNER DE CONSEIL JURIDIQUE
CONCRET. JE PEUX SEULEMENT VOUS RACONTER CE QUE D'AUTRES PER-
SONNES ONT FAIT DANS VOTRE SITUATION POUR EMPÊCHER OU RETARDER
LEUR DÉPORTATION. LE PLUS SOUVENT, ELLES ONT DÛ ENFREINDRE LA LOI,
MAIS LEUR PEUR DE LA DÉPORTATION ÉTAIT PLUS FORTE, ET C'EST SANS
GARANTIE DE SUCCÈS.



Esperanza vivait dans un village en Colombie qui entre-temps n'existe plus ; évacué par des paramilitaires pour faire place à une exploitation de charbon destinée au marché européen. Elle s'enfuit alors vers l'Europe. En Allemagne, sa demande d'asile est refusée et c'est ainsi qu'elle se retrouvait menacée de déportation. Afin de leur compliquer la tâche, elle refusa alors de délivrer son passeport lors du rendez-vous à l'ambassade.





En Iran, Mohsen était journaliste. Il avait été détenu et torturé pour avoir publié des rapports critiques du régime. Quand il fut libéré, il décidait de s'exiler. Cependant, l'Allemagne ne lui accorda pas l'asile. Mohsen demanda alors à un ami de garder son passeport, car sans documents de voyage, il ne peut pas être déporté aussi facilement.



BIEN, NOUS ALLONS DONC FAIRE UN RECOURS CONTRE LA DÉCISION DE REFUS. À BIENTÔT.



SALUT LISA!



EST-CE QUE JE PEUX PASSER TE VOIR ? IL FAUT QU'ON SE PARLE.



EST-CE QUE JE PEUX TE DONNER MON PASSEPORT POUR QUE TU LE GARGES UN MOMENT ?



PAS DE PROBLÈME. CA DEVRAIT LEUR PRENDRE UN BON MOMENT DE TE FAIRE FAIRE UN NOUVEAU PASSEPORT.



La guerre civile et les affrontements en Syrie poussèrent Ahmed à partir pour l'Allemagne. Une fois sur place, il fut informé que d'après les règlement Dublin, la Bulgarie était responsable de sa procédure d'asile et qu'il devait y être déporté. Pour échapper à cela, un ami lui proposait de l'accueillir chez lui.



BIEN SÛR QUE TU PEUX HABITER CHEZ NOUS POUR UN TEMPS, PAS DE PROBLÈME.



MERCI, LA POLICE PASSERA SÛREMENT BIENTÔT CHEZ MOI.



ENTRE TEMPS...

NOUS SOMMES AU LAGER.
QUELLE CHAMBRE ?

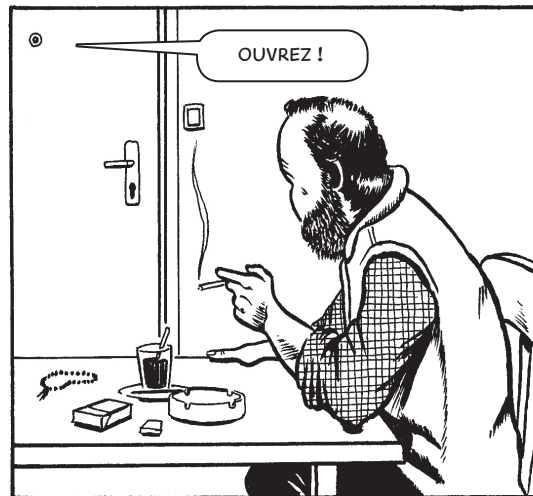
43!



POLICE !
OUVREZ !



Mahmoud fuyait la guerre civile persistant en Afghanistan et partit pour l'Allemagne. Cependant, les autorités allemandes ne lui accordèrent pas le droit d'asile. Lorsque la police se tenait à sa porte pour le déporter, il refusait de l'ouvrir tant qu'ils ne lui présenteraient pas de mandat de perquisition.





Makeda avait fuit l'Erythrée vers l'Allemagne en passant par l'Italie. Sa vie y était en danger après qu'elle ait publié des articles critiques sur les exactions du régime. Conformément à la Convention de Dublin, l'Allemagne voulait la déporter vers l'Italie. Elle résistait en se tournant vers l'Eglise pour leur demander leur aide.





Les attaques permanentes du régime turc contre la population kurde rendaient la vie impossible à Leila, jusqu'à ce qu'elle décide d'aller en Allemagne. Après que sa demande d'asile ait été refusée, elle fut arrêtée par la police. Elle demandait alors à parler à son avocate pour résister à la déportation.





Activiste au Cameroun, Yonkeu était constamment exposé à la répression. Après que deux de ses associés aient disparu lors d'une razzia dans son bureau, il se décidait à fuir pour échapper à ce sort. Une fois en Allemagne, l'asile lui fut refusé et il devait être déporté. À l'aéroport, il attirait l'attention des gens sur sa situation et empêchait ainsi l'exécution de sa déportation.

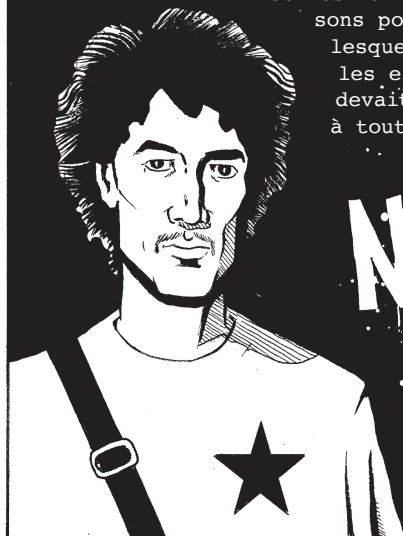




Informér le public

D'autres personnes ont réussi à faire reporter leur déportation et à rester en Allemagne avec l'aide d'un.e avocat.e après avoir rendu leur histoire public. Dès qu'ils apprirent la menace de déportation, ils décidèrent de mener campagne. Ils écrivirent d'abord une pétition, dans laquelle les conséquences de la déportation pour la personne étaient décrites

et les raisons pour lesquelles elle devait à tout...



NO

prix rester en Allemagne. Cette pétition a été mise en ligne et a circulé par mail, sur Facebook et Twitter.

Ensuite, ils contactèrent des groupes qui pourraient les soutenir dans cette démarche : migrant.e.s auto-organisé.e.s, groupes politiques, communautés religieuses, écoles, associations, etc.

Puis, ils organisèrent une manifestation. Ils l'enregistrèrent, écrivirent un appel à soutien et le firent circuler avec l'aide des autres groupes. Ils fabriquèrent une banderole et organisèrent un mégaphone grâce à un groupe politique.

BORDER! NO

NATION!



Quelques jours avant la manifestation, ils envoyèrent leur communiqué de presse à différents journaux. Une amie journaliste publia leur interview et, grâce au soutien de différents groupes, des milliers de personnes signèrent la pétition et la manifestation fut un franc succès. Enfin, la pétition et la pression publique qu'ils exercèrent menèrent à ce que la personne obtienne le droit de rester en Allemagne.

Centres de conseil juridique, avocat.e.s et autres adresses utiles:

(Berlin)

[www.fluechtlingsinfo-berlin.de/
fr/arbeitshilfen/adrflueberatung.
pdf](http://www.fluechtlingsinfo-berlin.de/fr/arbeitshilfen/adrflueberatung.pdf)

[www.fluechtlingsrat-berlin.de/
links.php](http://www.fluechtlingsrat-berlin.de/links.php)

(Allemagne)

www.asyl.net/index.php?id=64

Plus adresse internet et soutien:

www.alle-bleiben.info



www.oplatz.net

